

Aide Mobili-Jeune

Mon 20 January 2020
par thorisroot

Obtenir son permis de conduire tout comme avoir son premier logement constitue un premier pas dans la vie active. Le gouvernement vous accompagne aussi pour le logement. En effet, il existe aussi des aides liées au logement notamment l'aide Mobili-Jeune à hauteur de 100 euros par mois pour les apprentis et alternants).

Informations complémentaires à cette adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>

Dès que vos demandes sont faites et que votre bail est signé, songez à prendre de l'avance sur vos démarches d'emménagement (ouverture de votre compteur et souscription à un contrat d'électricité, d'eau et d'internet...).
